



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 09.02.2021

DELIBERATION
n°CA 2021-

***portant approbation des conditions générales de vente
des services de formation continue
et de formation ouverte à distance***

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 123-4 et L. 123-4-1, L. 611-8, L. 711-1, L. 712-3, L. 714-1, D. 714-55 et suivants et D. 611-10 et suivants,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6353-1 et suivants, relatifs aux contrats et conventions de formation, ainsi que l'article L. 6329-9 relatifs aux conditions générales d'utilisation du Compte Personnel de Formation,

Vu les statuts de l'Université,

Considérant que dans le cadre des missions qui leur sont dévolues par le code de l'éducation, parmi lesquelles figurent la formation initiale et continue tout au long de la vie, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent assurer, par voie de convention approuvée par le conseil d'administration, des prestations de service à titre onéreux,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil d'administration approuve les conditions générales de vente des services de formation continue et de formation ouverte à distance annexées à la présente délibération. Ces conditions s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation continue et formation ouverte à distance dispensées par l'université, quel que soit le service ou la composante assurant la formation, suite à une commande passée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

ANNEXE A LA DELIBERATION n° CA 2021 - DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 09.02.2021

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
Formation Continue (FC) et Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation

L'Université Toulouse 1 Capitole (UT1 Capitole) développe, propose et dispense des formations en inter et intra-entreprise, en présentiel ou en e-learning ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance). Ces formations peuvent être diplômantes, qualifiantes ou ne donner lieu qu'à une attestation de fin de formation.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations continues et ouvertes à distance organisées par l'UT1 Capitole.

On entend par « formations de courte durée », dans le cadre des présentes conditions générales de vente, les actions de formation non-diplômantes, non-certifiantes et ne donnant pas lieu à perception de droits d'inscription, de scolarité, d'examen, de concours ou de diplôme, qu'ils soient fixés par arrêté ministériel en application de l'article 48 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ou par le conseil d'administration de l'université pour les diplômes qui lui sont propres ou les formations préparant à des examens ou des concours.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin ou dossier d'inscription, d'un courriel, d'un courrier, d'un bon de commande ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'UT1 Capitole, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Dans le cas où le client procède à un achat de formation au moyen de la plateforme d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF), et ce quelle que soit la nature de l'abondement complémentaire le cas échéant, les Conditions Générales d'Utilisation de la Caisse des Dépôts et Consignations, se substituent aux présentes conditions générales de vente.

Le client se porte fort du respect des présentes conditions par lui-même et/ou par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part des services précités d'UT1 Capitole, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

3. Inscription

Toute inscription nécessite l'envoi d'un bulletin ou dossier d'inscription dûment renseigné à :

Université Toulouse 1 Capitole
FCV2A ou Service FOAD ou TSM-FCA ou FCA IUT de Rodez
2, rue du doyen Gabriel Marty 31049 – Toulouse cedex – 9
Courriel : fcv2a@ut-capitole.fr ou
service.foad@ut-capitole.fr ou
fc-scol@tsm-education.fr ou
formation.continue@iut-rodez.fr

Après réception du bulletin ou dossier d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au client par courrier, courriel ou télécopie. Cette confirmation ne peut intervenir qu'après conclusion du contrat de formation, pour les personnes physiques entreprenant une formation à titre individuel et à leurs frais, ou qu'après conclusion d'une convention de formation pour les personnes morales.

Le bulletin ou dossier d'inscription doit être accompagné des pièces suivantes :

- Les modalités de règlement des frais de participation dûment complétées et signées (sauf pour les formations de courte durée) ;
- Une lettre valant commande ou un bon de commande (notamment pour les administrations), le cas échéant;
- Une attestation de prise-en-charge en cas de financement par un OPCO (Opérateur de Compétences), par une entreprise, le cas échéant par l'organisme gestionnaire du CPF de Transition Professionnelle.
- Dans le cadre de l'utilisation du CPF, les conditions générales d'utilisation de la Caisse des Dépôts et Consignations se substituent aux présentes conditions générales de vente.

UT1 Capitole doit être avisée des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) et en tout état de cause avant le conventionnement et/ou la contractualisation de la formation et le début de cette dernière. L'échéancier de facturation sera établi, contractualisé et/ou conventionné dès ce moment.

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle une convention de formation et/ou un contrat de formation professionnelle est (sont) adressée (adressés) au client en trois exemplaires. Il s'engage à retourner au service gestionnaire de la formation, par retour de courrier, deux exemplaires des conventions (trois exemplaires du dossier pour les formations dispensées dans le cadre de la formation ouverte à distance), ou par mèl, signés et revêtus du cachet de l'entreprise.

Si le client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail. Il s'engage à retourner au service gestionnaire de la formation avant le démarrage de la formation, deux exemplaires signés de ce contrat.

Dans le cadre d'une mobilisation du CPF, l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de la Caisse des Dépôts et Consignations par les deux parties vaut contractualisation.

L'action de formation se déroule conformément au programme remis au client.

4. Délai de rétractation

Dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du contrat, l'utilisateur peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire FCV2A, service FOAD, TSM-FCA, ou FCA IUT de Rodez. Aucune somme ne sera exigée de l'utilisateur avant l'expiration de ce délai.

5. Résiliation du fait du client

5.1. Résiliation pour un motif impérieux et légitime

Le contrat peut être résilié unilatéralement par le client pour un motif impérieux et légitime.

Le client fait part de son souhait de résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire (FCV2A, FOAD, TSM-FCA, ou FCA IUT de Rodez). La lettre expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier le caractère impérieux et légitime du motif avancé.

En cas de motif impérieux et légitime dûment reconnu, la résiliation prend effet à la date de réception de la lettre.

Dans ce cas, le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation. Le client est en outre redevable d'une indemnité d'un

montant égal à trente pour cent (30 %) du montant des prestations restant à réaliser jusqu'à la date d'expiration normale prévue au contrat.

L'assiette de calcul de cette indemnité ne comprend pas les droits d'inscription, de scolarité, d'examen, de concours ou de diplôme, qu'ils soient fixés par arrêté ministériel en application de l'article 48 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ou par le conseil d'administration de l'université pour les diplômes qui lui sont propres ou les formations préparant à des examens ou des concours. Ces droits ne peuvent donner lieu à remboursement.

5.2. Cas de force majeure

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue, le client est empêché de suivre la formation, il peut également résilier le contrat.

Le client fait part de son souhait de résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire (FCV2A, FOAD, TSM-FCA, ou FCA IUT de Rodez). La lettre expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier la situation de force majeure alléguée.

En cas de force majeure dûment reconnue, la résiliation prend effet à la date de réception de la lettre. Dans ce cas, seul le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation.

Les droits d'inscription, de scolarité, d'examen, de concours ou de diplôme, qu'ils soient fixés par arrêté ministériel en application de l'article 48 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ou par le conseil d'administration de l'université pour les diplômes qui lui sont propres ou les formations préparant à des examens ou des concours, ne peuvent donner lieu à remboursement.

5.3. Autres motifs d'abandon de la formation

Si le client annule ou interrompt la formation pour un motif autre que ceux exposés aux articles 5.1 et 5.2 ci-dessus, l'intégralité du coût de la formation prévu au contrat est due.

6. Annulation, report ou modification du fait d'UT1 Capitole

UT1 Capitole se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle UT1 Capitole se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique, ainsi que de modifier les plannings initiaux, avec maintien du volume horaire de formation global prévu par le contrat ou la convention.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait d'UT1 Capitole, la facturation se fera au *pro rata temporis* des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

7. Facturation et paiement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation, l'accompagnement pédagogique, administratif et technique, ainsi que les supports pédagogiques. Dans le cas de certaines prestations présentiels, et si cela figure sur le programme, les pauses et les déjeuners de midi sont compris dans le prix indiqué. Pour les clients individuels payant eux-mêmes leur formation, UT1 Capitole peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'agent comptable de l'UT1 Capitole.

La facturation de la formation se fait en 3 échéances maximum, dont le rythme et le montant sont mentionnés dans la convention ou le contrat de formation. À chaque échéance, une facture et le cas échéant une attestation d'assiduité seront adressées au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client). En cas de prise en charge de la formation par l'employeur, ou un opérateur de la formation professionnelle, une attestation de fin de formation est également remise au stagiaire.

Lorsque le client suit une formation diplômante sanctionnée par un diplôme national ou un diplôme d'université (DU), il est redevable, en sus des frais de formation objets de la convention et/ou du contrat décrits ci-dessus, de droits d'inscription au diplôme dont le montant est déterminé par arrêté ministériel en

ce qui concerne les diplômes nationaux et par le conseil d'administration de l'université en ce qui concerne les diplômes qui lui sont propres ou les formations préparant à des examens ou des concours.

7.1. Règlement par opérateur de la formation professionnelle

En cas de règlement par un opérateur de la formation professionnelle dont dépend le client, il appartient à ce dernier d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'opérateur **avant le début de la formation**.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention ou, le cas échéant, du contrat que le client retourne signé au service concerné d'UT1 Capitole (FCV2A, service FOAD, TSM-FCA, ou FCA IUT de Rodez). En cas de prise en charge partielle par l'opérateur, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'opérateur ne parvient pas au service concerné d'UT1 Capitole au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

7.2. Défaut de paiement

L'agent comptable utilisera toutes les voies de droit pour obtenir paiement des factures émises. Les poursuites pourront entraîner des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours.

8. Formations en e-learning

8.1. Descriptif

UT1 Capitole propose des formations à distance par le biais d'une plateforme pédagogique dénommée Moodle. Cette plateforme dispose de tous les outils nécessaires pour suivre efficacement un dispositif d'enseignement à distance : espaces de stockage de ressources, classe virtuelle, espaces de tchat, quizz, agenda, outils de communication (forum et messagerie interne), espaces de dépôt de documents, relevés de connexion.

Dans le cas de partenariats avec des organismes extérieurs de formation, il peut y avoir utilisation d'une autre plate-forme de formation. Un contact spécifique sera alors communiqué au stagiaire.

8.2. Accès à la plateforme et droit d'usage

Pour accéder à la plateforme, chaque stagiaire recevra par courriel un identifiant et un mot de passe. Les utilisateurs de la plateforme sont seuls responsables de la préservation et de la confidentialité de leur identifiant et s'engagent à ne pas communiquer, céder, vendre ou louer leur identifiant à un tiers. Le non-respect de ces engagements entraînera une radiation automatique de la liste des utilisateurs. L'accès à la plateforme est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation de la plateforme sont précisées dans le protocole individuel de formation remis au client.

8.3. Prérequis

Le dossier d'inscription comprend la liste des prérequis techniques. Il appartient à chaque utilisateur de s'assurer de la compatibilité de son environnement technique avec ces prérequis ; il ne pourra pas se prévaloir, après l'expiration du délai de rétractation, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès à la plateforme.

8.4. Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe délivrés au stagiaire sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du client. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. Le client se porte garant auprès d'UT1 Capitole de l'exécution de cette clause par tout stagiaire et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le client informera sans délai le service concerné (FCV2A, FOAD ou TSM-FCA, ou FCA IUT de Rodez) d'UT1 Capitole de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, le service concerné (FCV2A, FOAD, TSM-FCA, ou FCA IUT de Rodez) d'UT1 Capitole se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

8.5. Interruption de service

UT1 Capitole s'efforce de permettre l'accès à la plateforme 24h sur 24, 7j sur 7 pendant la durée des droits d'utilisation, hors période de fermeture de l'établissement, mais peut être amené à interrompre l'accès à la plateforme (ou une partie des services) à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités en cas :

- de force majeure ou d'un événement hors de contrôle d'UT1 Capitole et éventuelles pannes
- d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme. Les stagiaires seront prévenus soit par courriel, soit par un message sur la page d'accueil de la plateforme.

Les utilisateurs reconnaissent et acceptent qu'UT1 Capitole ne soit pas responsable des conséquences qui peuvent découler d'une interruption de service pour le stagiaire. Par ailleurs, la responsabilité d'UT1 Capitole ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès à la plateforme.

UT1 Capitole s'efforcera de mettre-en-œuvre les moyens nécessaires pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

8.6. Cookies

Lors de la consultation de la plateforme, des informations relatives à la navigation des clients sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers "cookies" installés sur leur ordinateur. Ces cookies sont émis par UT1 Capitole dans le but de faciliter la navigation sur la plateforme. Le cookie installé ne contient aucune information personnelle sur le client et est à usage exclusif d'UT1 Capitole.

Un cookie est un petit fichier envoyé sur l'ordinateur du client et stocké sur son disque dur. Il permet de faciliter la navigation sur la plateforme et est indispensable pour accéder à certaines fonctionnalités. Le client peut modifier les paramètres de son navigateur afin que les cookies soient désactivés et ne soient pas installés sans son accord exprès. Tout paramétrage mis-en-œuvre par le client sera susceptible de modifier la navigation sur la plateforme ainsi que l'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

8.7. Assistance technique

UT1 Capitole met à la disposition des utilisateurs une assistance technique joignable soit par téléphone, soit par courriel ou via la plateforme du lundi au vendredi aux heures de bureau. Les coordonnées de cette assistance sont communiquées dans le protocole individuel de formation spécifique à chaque stagiaire.

L'assistance est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais. Aucune assistance présenteielle sur le site du stagiaire n'est prévue.

9. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations, présentes ou en e-learning, sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

L'UT1 Capitole est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients.

À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc) utilisés par UT1 Capitole pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'UT1 Capitole. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès d'UT1 Capitole. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations y compris les formations à distance, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, UT1 Capitole demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

10. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par UT1 Capitole au client. UT1 Capitole s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires, à l'exclusion des données à caractère personnel, dont le traitement relève des stipulations du §12 ci-dessous.

11. Communication

L'organisation cliente -ci-après appelée « le client »- d'UT1 Capitole accepte d'être citée par UT1 Capitole comme client de ses formations, aux frais d'UT1 Capitole. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article précédent, UT1 Capitole peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Protection des données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet d'UT1 Capitole ou du service centralisant les commandes.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Directeur du service concerné.

Les données personnelles, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation, et toutes informations collectées ultérieurement, sont utilisées par UT1 Capitole uniquement dans le cadre de la mise-en-œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque stagiaire inscrit par ses soins dans une des formations d'UT1 Capitole que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par UT1 Capitole aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services ; que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au service concerné d'UT1 Capitole. Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès.

Chaque stagiaire inscrit à titre individuel est de même informé par UT1 Capitole que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par UT1 Capitole aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services ; que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au service concerné d'UT1 Capitole

13. Droit applicable – Règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client ainsi que de celles d'UT1 Capitole. L'UT1 Capitole se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige relatif à l'exécution du contrat. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Toulouse.